

Délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2026 N° DEL2026-09-0260

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2026

Présents :

Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHÉ, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Jean DUPOUY, Jean-Noël CAPDEVILLE, Philippe FRANÇOIS, Abderrazak ABOU EL FADEL, Catherine BLAIN, Julie PUYSESEGUR, Isabelle COLAS-JALABERT, Valérie FAVRE, Quentin MOURONVAL, Priscillia GARCIA, Charles BROSSILLON, Soraya SENSOU, Paul CALLADO, Marie-Christine HARAMBAT, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Nicolas LEREGLE, Alexia SALDUCCI, Jean-Jacques GOURDON, Delphine LEBLANC, Jean-Philippe GORI, Isabelle POIRIER, Thibault LEMAIRE

Excusés avec procuration :

Corinne CAPDEVILLE a donné pouvoir à Philippe FRANÇOIS ; Yann BRETHOUS a donné pouvoir à Stéphanie MOREAU ; Morgane BAILLET a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE ; Margaux FRITSCH a donné pouvoir à Alain BACHÉ ; Hicham LAMSIKA a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BROSSILLON

Nombre de membres en exercice	39
<u>Présents</u>	34
<u>Pouvoirs</u>	5
<u>Votants</u>	39



OBJET : CESSION DU MÉMORIAL ALSACIEN.

Rapporteur : Madame Salima SENSOU

Lors de l'évacuation des Haut Rhinois dans le Sud-Ouest lors de la Seconde Guerre Mondiale, plus de 25 000 alsaciens et alsaciennes sont arrivés dans le département des Landes.

Afin de perpétuer le souvenir de cette période, Monsieur Gilbert IBARRAT a créé, en 1976, l'association départementale des landais amis du Haut Rhin. En 1989, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de « l'évacuation », ladite association et la commune de Mont de Marsan ont installé un mémorial alsacien rappelant cette histoire.

L'association fête ses 50 ans cette année. Aussi, à cette occasion, elle souhaiterait honorer son président fondateur (qui fut également Maire de la commune de Labouheyre).

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de céder le mémorial alsacien à la commune de Labouheyre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.3112-1,

Considérant l'histoire commune, entre les Landes et le Haut Rhin, résultant de la seconde guerre mondiale,

Considérant la volonté d'honorer Monsieur Gilbert IBARRAT, fondateur de l'association départementale des landais amis du Haut Rhin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – CEDER à titre gratuit le mémorial alsacien à la commune de Labouheyre,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0260-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan
Agglomération
Conseiller Départemental du Canton
de Mont de Marsan 1

Signé électroniquement par
Frédéric DUTIN

Le 7 octobre 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».